

African Union, African Regional Bodies

Recommandations de la neuvième Conférence des femmes parlementaires du Parlement panafricain de 2016 sur le thème «Promouvoir l'accès des femmes à la prise de décision politique et aux postes de direction : une réponse des parlementaires à l'égalité des sexes»

Legislation as at 18 Octobre 2016

FRBR URI: /akn/aa-au/statement/recommendation/pap/2016/4-3-1/fra@2016-10-18

There may have been updates since this file was created.

PDF created on 21 Février 2024 at 19:14.

[Check for updates](#)



About this collection

The legislation in this collection has been reproduced as it was originally printed in the Government Gazette, with improved formatting and with minor typographical errors corrected. All amendments have been applied directly to the text and annotated. A scan of the original gazette of each piece of legislation (including amendments) is available for reference.

This is a free download from the Laws.Africa Legislation Commons, a collection of African legislation that is digitised by Laws.Africa and made available for free.

www.laws.africa
info@laws.africa

There is no copyright on the legislative content of this document.

This PDF copy is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 License (CC BY 4.0). Share widely and freely.

Recommandations de la neuvième Conférence des femmes parlementaires du Parlement panafricain
de 2016 sur le thème «Promouvoir l'accès des femmes à la prise de décision politique et aux postes de
direction : une réponse des parlementaires à l'égalité des sexes»

Contents

Paragraphe 1.	1
Paragraphe 2.	1
Paragraphe 3.	1
Paragraphe 4.	1
Paragraphe 5.	2
Paragraphe 6.	2
Paragraphe 7.	2
Paragraphe 8.	2
Paragraphe 9.	2
Paragraphe 10.	2
Paragraphe 11.	2
Paragraphe 12.	2

African Union

Recommandations de la neuvième Conférence des femmes parlementaires du Parlement panafricain de 2016 sur le thème «Promouvoir l'accès des femmes à la prise de décision politique et aux postes de direction : une réponse des parlementaires à l'égalité des sexes»

Published on 18 Octobre 2016

Commencé

[Ceci est la version de ce document de 18 Octobre 2016.]

La Conférence annuelle des femmes parlementaires du Parlement panafricain, qui s'est tenue les 13 et 14 octobre à Charm el-Cheikh (Égypte), a adopté les recommandations finales suivantes:

AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT que le thème principal de la Conférence était l'élaboration de stratégies visant à «promouvoir l'accès des femmes à la prise de décision politique et aux postes de direction: une réponse parlementaire à l'égalité des sexes»;

CONSIDÉRANT le rôle crucial que les femmes sont appelées à jouer dans la réalisation de la feuille de route de l'Union africaine pour le développement en Afrique et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui vise une Afrique intégrée, prospère et en paix, dont les peuples représentent une force dynamique sur la scène mondiale;

BASÉE sur les dispositions du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) qui stipule que les droits de la femme sont reconnus et garantis par tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la Déclaration des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que des droits juridiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou son Protocole facultatif, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention relative aux droits de l'enfant et à toutes les autres conventions et conventions internationales relatives aux droits des femmes comme ayant des droits fondamentaux inaliénables, interdépendants et indivisibles;

LA CONFÉRENCE:

1. Invite les parlementaires à convaincre leurs gouvernements respectifs d'accélérer la signature, la ratification et la mise en œuvre de mécanismes visant à intégrer le protocole de Maputo, en particulier les articles 9 et 12 relatifs à la participation des femmes à la vie politique et à la formulation des politiques, ainsi que leur droit à l'éducation et à la formation;
2. Invite les femmes parlementaires à prendre des mesures pour diffuser et vulgariser l'Agenda 2063 et le Protocole de Maputo dans les médias, où qu'elles se trouvent, afin que toutes les femmes, qu'elles soient en milieu rural ou urbain, qu'elles soient éduquées ou illettrées, connaissent bien l'Agenda 2063 et les Protocole de Maputo;
3. Condamne les violations des droits de l'homme, en particulier celles commises à l'endroit des femmes dans les zones de conflit, et appelle les gouvernements à respecter les accords internationaux sur la protection des femmes;
4. Appelle les femmes parlementaires à veiller à ce que leurs pays respectifs respectent la législation sur le renforcement des droits des femmes et la parité des sexes à tous les niveaux de gouvernement et au sein des partis politiques, en vue d'influencer la prise de décision sur les questions socioculturelles et traditionnelles liées à l'émancipation des femmes;

5. Invite instamment les États à affecter un pourcentage de leurs budgets nationaux à la création d'un fonds de soutien aux femmes en général, mais plus particulièrement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD);
6. Encourage les États Membres à promouvoir des programmes de protection des droits des femmes, en particulier des droits des femmes et des jeunes filles à la santé en matière de procréation et de santé maternelle, par le biais de programmes d'éducation et de formation destinés aux femmes;
7. Recommande que les femmes parlementaires de pays ne disposant pas encore d'une plate-forme d'échange et d'un conseil national des femmes mettent en place une telle plate-forme d'échanges et de plaidoyer afin de faciliter les questions de ratification et d'harmonisation des lois nationales sur les femmes;
8. Recommande la création d'un «label de genre» en vertu duquel les organisations nationales, les entreprises privées et les autres institutions nationales participantes peuvent obtenir des réductions d'impôt leur permettant de soutenir les femmes dans leur vie professionnelle et professionnelle;
9. Demande instamment au Bureau du caucus des femmes d'élaborer des stratégies et de définir des domaines de coopération avec les organisations internationales œuvrant dans le domaine des droits des femmes;
10. Prie instamment le Bureau du Caucus des femmes de mettre au point des mécanismes appropriés pour la mise en œuvre des résolutions et recommandations précédemment adoptées;
11. Souhaite exprimer sa gratitude au gouvernement et au parlement égyptiens, pays hôte de la Conférence des femmes de 2016, à l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA), qui a fourni un soutien financier à la présente conférence, ainsi qu'au bureau du PAP pour son soutien et leadership;
12. Adopté par les membres du Parlement panafricain, les membres des parlements régionaux; Femmes parlementaires des États membres de l'Union africaine, représentantes des organes de l'Union africaine; organisations représentant la société civile; des représentants d'organisations de femmes chefs d'entreprise et des personnes-ressources d'institutions de développement.

Fait à Sharm El Sheikh le 18 octobre 2016.